

Politique en matière de gestion durable des forêts et de déforestation GPK.028

1. Détails de la politique

Graphic Packaging International utilise des pratiques durables sur les plans environnemental, social et économique afin de répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à subvenir à leurs propres besoins. Pour ce faire, il convient de mettre en pratique et de promouvoir une éthique de gestion responsable des ressources et de la conservation. Notre objectif forestier pour 2030 est de nous approvisionner de manière durable à 100 % en produits forestiers achetés. De plus, nous évitons la déforestation, définie comme la conversion irréversible, d'origine humaine, de forêts naturelles en terres à usage non forestier, et nous nous conformons à la réglementation et aux autres cadres de référence fiables, la date butoir de mise en conformité étant fixée au 31 décembre 2020.

Graphic Packaging s'engage à s'approvisionner en bois et autres produits forestiers provenant de sources gérées de manière durable, certifiées par une chaîne de traçabilité et/ou non controversées. Un élément clé de cet engagement réside dans la promotion des principes de la gestion durable des forêts.

Dans le cadre de ses objectifs en matière de gestion durable des forêts, Graphic Packaging est certifiée conforme aux normes de la Sustainable Forestry Initiative®* (SFI®), du Program for the Endorsement of Forest Certification (PEFC, PEFC/29-31-244) et du Forest Stewardship Council® (FSC®, FSC-C106260).

Conformément à ces certifications, nous évitons de nous approvisionner en bois provenant des sources suivantes :

Sources controversées (selon les définitions du SFI et du PEFC) :

- Les activités forestières qui ne sont pas conformes aux lois nationales, provinciales, fédérales ou internationales.
- Les activités forestières qui contribuent au déclin régionale, de la conservation des habitats et de la protection des espèces (notamment la biodiversité et les sites d'importance particulière, les sites de l'Alliance pour l'extinction zéro et les zones clés pour la biodiversité, ainsi que les espèces menacées et en voie de disparition).
- Les sources de conversion provenant de régions où la superficie forestière est en déclin.
- Activités forestières qui ne respectent pas l'esprit de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail (1998).

- Les activités forestières qui ne respectent pas l'esprit de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (2007).
- Fibre provenant de régions dépourvues de législation sociale efficace.
- L'exploitation forestière illégale, y compris le commerce d'espèces inscrites à la CITES (Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction).
- Bois issu de zones de conflit.
- Arbres génétiquement modifiés grâce à la biotechnologie forestière.

Sources inacceptables (selon la définition du FSC) :

- L'exploitation forestière illégale ou le commerce de bois ou de produits forestiers illégaux.
- Violation des droits traditionnels et des droits de l'homme dans le cadre des activités forestières.
- Destruction des zones à haute valeur de conservation dans le cadre des opérations forestières.
- Conversion importante de forêts en plantations ou à des fins non forestières.
- Introduction d'organismes génétiquement modifiés dans les activités forestières.

Graphic Packaging s'engage à respecter l'ensemble des réglementations fédérales, régionales et locales en vigueur en matière d'environnement, de responsabilité sociale, ainsi que de santé et de sécurité. L'entreprise s'efforce de mettre en œuvre les exigences fondamentales du FSC en matière de travail, en tenant dûment compte des droits et obligations prévus par la législation nationale.

Les principales exigences du FSC en matière de travail sont les suivantes :

- L'organisation ne doit pas recourir au travail des enfants
- L'organisation doit éviter toute forme de travail forcé ou obligatoire
- L'organisation doit veiller à ce qu'il n'y ait aucune discrimination en matière d'emploi et de profession, et
- L'organisation doit respecter la liberté syndicale et le droit effectif à la négociation collective.

Graphic Packaging s'engage à respecter les principes suivants de la SFI :

- | | |
|--|---|
| 1. Gestion durable des forêts | 8. Recherche |
| 2. Productivité et santé des forêts | 9. Formation et éducation |
| 3. Protection des ressources en eau | 10. Engagement communautaire et Responsabilité sociale, et Respect des droits des peuples autochtones |
| 4. Protection de la diversité biologique | 11. Transparence |
| 5. Esthétique et loisirs | 12. Amélioration continue |
| 6. Protection des sites particuliers | |

7. Conformité réglementaire

13. Approvisionnement responsable en fibres

Afin de contribuer à la mise en œuvre et à la réalisation des objectifs de développement durable susmentionnés, Graphic Packaging élabore et adopte en permanence des programmes adaptés ainsi que des procédures documentées destinées à encadrer ses achats de produits forestiers et les processus associés aux déclarations et étiquetage relatifs à la gestion durable des forêts.

Dans un souci d'amélioration continue, Graphic Packaging évalue chaque année l'efficacité de cette politique, en lien avec ses programmes de traçabilité et d'approvisionnement en fibres.

*Les marques SFI sont des marques déposées appartenant à Sustainable Forestry Initiative Inc. <https://forests.org/>

Annexe

Remarque : Cette section sert de registre documenté de toutes les modifications apportées à la politique, y compris la date de chaque révision, un résumé des modifications et le nom de la personne ou de l'équipe responsable de la mise à jour. Cet historique garantit la transparence, permet de suivre l'évolution de la politique et fournit un contexte aux utilisateurs actuels et futurs.

Contrôle de version

Contrôle de version		
Date	Auteur	Description de la modification
05/14/2026	Eric Wixtrom	<i>Politique révisée avec la date butoir pour la déforestation au paragraphe 1 ; modèle de politique utilisé</i>